



Communiqué de presse :

SNCF – Audience au Tribunal Correctionnel de Lyon le 29 octobre 2015 suite à l'accident mortel d'un agent SNCF : Chronique d'une mort annoncée ?!

Jeudi 29 octobre 2015, la SNCF et le Directeur d'Etablissement de l'époque devront rendre des comptes devant le Tribunal Correctionnel de Lyon suite à l'accident mortel de Loïc Bugelli, un agent SNCF, heurté par un train lors d'un chantier de nuit à Lyon Part-Dieu le 29 mars 2012.

Ce début d'année 2012 avait été particulièrement meurtrier à la SNCF avec 4 accidents mortels dans les premiers mois de l'année, dont deux sur la Région de Lyon. Ces accidents mettaient clairement en cause la responsabilité de la direction et de sa politique dans la diminution critique de la sécurité des cheminots sur les chantiers à l'Équipement.

C'est d'autant plus grave que la direction n'avait pas pris les mesures nécessaires alors pour garantir la sécurité des cheminots, des chantiers et des circulations, et ce malgré la multiplication des mises en garde de la part de SUD-Rail depuis plusieurs années, et ce au plus niveau de l'entreprise. Et tout particulièrement sur le secteur géographique concerné où les représentants du personnel SUD-Rail n'avaient eu de cesse d'alerter la direction suite à une série d'incidents ou d'accidents et notamment le heurt d'un TGV par une grue à Lyon St Clair en 2010. Suite à cet accident grave un rapport d'expertise avait pourtant dressé un constat alarmant sur les conditions de déroulement des chantiers à la SNCF. La direction avait alors cherché à minimiser les faits, le directeur d'établissement allant jusqu'à dire à l'époque que cet accident de 2010 n'était pas grave car il n'y avait eu « *ni blessés, ni morts* » !!!

Cette politique du « risque calculé » a directement conduit à cet accident tragique mais les responsabilités sont aussi à chercher au plus haut de l'entreprise et de l'état, chez ceux qui organisent la casse programmée de l'Équipement depuis des années avec en premier lieu les suppressions massives d'emplois.

L'accident de Brétigny est aussi la conséquence de cette politique de réduction des coûts à tous prix qui ne permet plus aux cheminots de l'Équipement de travailler en sécurité et de garantir la sécurité du Réseau Ferré National.

La direction SNCF doit aujourd'hui rendre des comptes et assumer ses responsabilités autrement qu'en cherchant à faire porter la responsabilité aux équipes de terrain ou à l'encadrement de proximité en cas d'accident. Il est notamment urgent aujourd'hui d'interdire le cumul de fonctions de sécurité incompatibles sur les chantiers et d'intercepter systématiquement les circulations sur les voies contigües lors de chantiers de ballastage.

Aujourd'hui la situation reste extrêmement préoccupante et SUD-Rail demande que l'Etat et la SNCF donne enfin les moyens humains et matériels aux cheminots pour assurer la sécurité du Réseau ferroviaire national sans craindre pour leur santé et leur vie.

Contact :

Sébastien GILLET – 06 17 91 35 38